

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 27 FEVRIER 2018

### **COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES : Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant.**

Le conseil communautaire ayant fixé la création et la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et ayant adopté le règlement intérieur de la «CLECT», il y a donc lieu de nommer des représentants, dont un titulaire et un suppléant.

En ce qui concerne la commune de MELISEY, ont été proposés :

- Délégué titulaire : **PINOT Régis**
- Délégué suppléant : **MAIRE Françoise**

### **ECHANGE DE TERRAIN CPI - COMMUNE**

En vue de la création d'une Maison de Santé pouvant accueillir 12 professionnels de santé,.

La Commune de MELISEY doit procéder à un échange de terrain avec le Syndicat Intercommunal CPI pour le rétrocéder ensuite à la Communauté de Communes des 1000 Etangs.

Le Conseil Municipal a donc **accepté** cet échange et autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

### **PROGRAMME TRAVAUX FORESTIERS 2018**

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux proposé par les services de l'O.N.F. pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte** les devis de travaux désignés ci-après :
  - **Travaux d'investissement pour un montant HT de 10 169.00 €**
  - **Travaux divers d'investissement sur connexes d'infrastructures pour un montant HT de 848.00 €**
  - **Travaux d'entretien Route Forestière pour un montant HT de 700 €**
  
- **Décide** d'inscrire cette opération au Budget Primitif 2018 et autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT : LAME A NEIGE**

Le conseil municipal, décide de l'achat d'une lame de déneigement et sollicite du Conseil Départemental de la Haute-Saône une subvention dans le cadre de l'aide au financement du matériel de déneigement, au taux maximum.

## **MAITRISE D'ŒUVRE INGENIERIE 70 : Réseau d'eau Route de Faucogney et Réfection chaussée Résidence des Erables**

Le Conseil Municipal a approuvé les missions confiées à l'Agence départementale INGENIERIE 70 et autorisé le Maire à signer les conventions correspondantes avec l'Agence départementale INGENIERIE 70 ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation des opérations : Réseau d'eau Route de Faucogney et Réfection chaussée Résidence des Erables

## **INDEMNITE TRESORIER**

Le Conseil Municipal a décidé

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Jean-Paul PONCHON, receveur municipal à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

## **DEMANDE DE SUBVENTION EFFILOTIS : Etude Réhabilitation du Presbytère**

Le Maire rappelle la délibération du 14 décembre 2017 exposant le projet de réhabilitation du Presbytère.

Dans le cadre du Marché de Maîtrise d'oeuvre et en réponse à l'Appel à Projets Bourgogne Franche-Comté Effilogis, le Conseil Municipal souhaite orienter son projet vers l'obtention d'une double qualification :

- Bâtiment à Energie Positive et Biosourcé, pour la partie neuve et rénovation BBC Performance pour la partie existante réhabilitée

Le Conseil Municipal sollicite donc à ce titre une **subvention EFFILOGIS** et autorise

le Maire à signer tout document et tout acte relatif à ce projet.

## **DESHERBAGE BIBLIOTHEQUE**

Conformément à la délibération votée lors du conseil municipal du 19 février 2013, la responsable de la bibliothèque municipale a procédé, durant l'année 2017 à l'élimination des documents cités dans la liste dont vous pouvez prendre connaissance : Ces documents étaient obsolètes, en double, perdus ou détériorés.

Le retrait du catalogue du fonds des documents de la bibliothèque a été opéré le 31 décembre 2017 et concerne 779 ouvrages.

## **CESSION TERRAIN LAVAGE NET**

La Société LAVAGE NET envisageant une modification de la station de lavage, Place de la Gare à MELISEY, la commune décide de lui vendre une bande de terrain d'environ 87 m<sup>2</sup> pour la réalisation de ses travaux.

## **ADDUCTION EAU MOURIERE : Convention Tripartite**

Le Maire fait part de la demande de raccordement au réseau d'eau potable de M. SAINTIGNY François, domicilié à « Mourière » à MELISEY, lieu-dit situé en limite de la commune d'Ecromagny.

Le Maire explique que pour ce faire, le raccordement est possible sur le réseau d'eau de la commune d'ECROMAGNY et qu'il y a lieu d'établir une convention entre les trois parties.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à cette adduction d'eau et

- décide d'établir une convention tripartite pour définir les modalités de ce raccordement et autorise le Maire à signer tout document à intervenir pour cette affaire.

## **PRIX DES MAISONS FLEURIES**

Les nouveaux tarifs ont été fixés comme suit :

- 1<sup>er</sup> prix : 30.00 €
- 2<sup>ème</sup> prix : 25.00 €
- 3<sup>ème</sup> prix : 20.00 €
- 4<sup>ème</sup> prix : 15.00 €

## **ADHESION AU RESEAU DES SECRETAIRES DE MAIRIE**

- CONSIDÉRANT que le CDG 70 a mis en place un réseau des secrétaires de mairie qui regroupe l'ensemble des collectivités ayant adhéré et permet aux membres :

- d'échanger sur leurs pratiques,
- d'examiner les textes nouveaux et les questions d'actualité,
- d'identifier les problématiques de gestion afin de proposer des actions visant à faciliter le travail au quotidien.

Le Conseil Municipal, a approuvé la convention d'adhésion et autorise le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône ainsi que les documents y afférents,

## **FOURRIERE VEHICULE - CONVENTION**

La commune de MELISEY est confrontée à la problématique de quelques voitures tampons qui restent stationnées plus ou moins longtemps sur la voirie ou des places de stationnement communales.

La Préfecture par arrêté préfectoral numéro 70-2016-11-03-001 a agréé Monsieur Emmanuel PIERRAT, gérant de la société G16 ACG transports, manutention et lavage en qualité de gardien d'une fourrière pour automobiles située à Vesoul.

Le conseil municipal a donc décidé d'autoriser le Maire à signer une convention sur ce sujet et à mettre en œuvre toutes les démarches d'enlèvement de véhicules tampons de longue date, d'enlèvement de véhicules gênants lors de marchés ou de manifestations, tous types d'enlèvements de véhicules gênants ou dangereux sur le territoire de la commune de MELISEY

Vu pour être affiché le 05 mars 2018, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,  
Régis PINOT